

Règlement local de publicité intercommunal Eurométropole de Metz

Zonage des publicités et préenseignes Tome 3 - Annexes

Document arrêté en Conseil Métropolitain le 03/06/2024
Document soumis à l'approbation en Conseil Métropolitain le XXXXXX



Sources :
Communes, bâtis, parcelles : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023
Réseau routier et ferré : BD Topo - IGN © 2022

Réalisation : Eurométropole de Metz (Pôle Planification)
Date de réalisation : 28/05/2024



Légende

- ZP1 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité absolue
- ZP2 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité relative
- ZP3 : secteurs mixtes à dominante résidentielle, d'équipements et de commerces de proximité

Axes structurants

- ZP4-A : axes structurants dans le coeur métropolitain
- ZP4-B : axes structurants dans l'unité urbaine

Secteurs d'activités économiques

- ZP5-A : secteurs d'activités majeurs
- ZP5-B : secteurs d'activités diffus dans le tissu urbain
- ZP5-C : secteurs d'activités de communes hors de l'unité urbaine
- Secteur hors agglomération

- Bâti
- Tronçon de route
- Limite communale
- Limite parcellaire

